

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P004-100125/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
666xe

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
5P004-100125

File No. - N° du dossier  
666xe5P004-100125

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

# **Système d'information pour la gestion des ressources culturelles (SIGRC)**

## **APPEL D'OFFRES**

### **Annexe B Modalités de paiement**

**(v 1.0)**

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P004-100125/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
666xe

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
5P004-100125

File No. - N° du dossier  
666xe5P004-100125

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## Table des matières

TOC

## 1 Introduction

La présente annexe décrit les modalités de paiement relatives aux exigences mentionnées dans l'Énoncé des travaux.

## 2 Phases du projet

a) Ce qui suit s'applique à toutes les phases du projet décrites dans l'Énoncé des travaux.

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur recevra un montant forfaitaire de \_\_\_\_\_ \$ (*le montant sera inscrit au moment de l'attribution du contrat*). Les frais de douane sont compris dans le montant, mais la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH), selon le cas, est payable en sus.

Dans le cas de la partie des travaux faisant l'objet d'un prix forfaitaire et uniquement dans ce cas, le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception ni toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

Les paiements seront effectués par phase conformément aux dispositions du contrat. Les phases son incluse sans le calendrier provisoire des jalons du projet est décrit dans le tableau 1 : Calendrier des jalons.

Le Canada se réserve le droit d'ajouter, de modifier ou de supprimer ces jalons à sa convenance. La liste définitive des jalons sera remise au soumissionnaire dans les 60 jours qui suivront l'attribution du contrat.

Détails sur les livrables peuvent être trouvés dans l'énoncé des travaux Section 5 - Sécurité et confidentialité requise, Section 6 - Exigences de formation de Parcs Canada, les articles proposés dans la section 7- Caractéristiques et fonctionnalités supplémentaires, Section 8 - Phase d'initiation et à la Section 9 - livrables de la phase projet.

**Tableau 1 : Calendrier des jalons**

Nom	Référence	Échéance
<b>Joindre à la soumission.</b>		
Documents provisoires concernant le lancement du projet	Tels que décrits à la section 2.1.1 - <i>Phase de lancement</i> .	Joindre à la soumission.
<b>Phase 1</b>		
Produits de base (COTS)	Selon les obligations contractuelles	Dans les 30 jours suivant l'attribution du contrat.
Maintenance et de support	Selon les obligations	Dans les 30 jours suivant l'attribution du

Nom	Référence	Échéance
	contractuelles obligations	contrat.
licence initiale	5 licences d'accès simultanés, cela peut être négociable	Dans les 30 jours suivant l'attribution du contrat.
<b>Phase 2</b>		
Documents provisoires concernant le lancement du projet, prêts à être approuvés	Tels que décrits à la section 2.1.1 - <i>Phase de lancement.</i>	Dans les 30 jours suivant l'attribution du contrat.
Documents approuvés par Parcs Canada	Tels que décrits à la section 2.1.1 - <i>Phase de lancement.</i>	10 jours après que Parcs Canada aura reçu les documents du fournisseur.
Système et architectures techniques	Tels que décrits à la section 9.6 - <i>Système et architectures techniques.</i>	Au plus tard 60 jours après l'attribution du contrat.
Document sur la stratégie d'essai	Tel que décrit à la section 9.9 - <i>Document sur la stratégie d'essai.</i>	Au plus tard 90 jours après l'attribution du contrat.
Plan des essais	Tel que décrit à la section 9.10 - <i>Plan des essais.</i>	Au plus tard 90 jours après l'attribution du contrat.
Exigences de sécurités rencontrées	Tel que décrivent à la section 5 Exigences de sécurités	Au plus tard 90 jours après l'attribution du contrat.
<b>Phase 3</b>		
Plan de mise en œuvre et de déploiement	Tel que décrivent à la section 10 - <i>Plan de mise en œuvre et de déploiement.</i>	Au plus tard 120 jours avant la mise en production.
Plan de formation pour la mise en service initiale	Tel que décrivent à la section 7 - <i>Exigences de Parcs Canada en matière de formation.</i>	Au plus tard 120 jours avant la mise en production.
Matériel de formation préliminaire	Tel que décrivent à la section 7 - <i>Exigences</i>	Au plus tard 120 jours avant la mise en production.

Nom	Référence	Échéance
	<i>de Parcs Canada en matière de formation.</i>	
Documents sur les modèles de données et les structures de données	Tels que décrits à la section 10.1 - <i>Modèles de données et structures de données.</i>	Avant la date prévue pour le début des EAU.
Achèvement de la configuration	Tous les éléments configurables énoncés dans l'Énoncé des travaux doivent être terminés.	Avant la date prévue pour le début des EAU.
<b>Phase 4</b>		
Achèvement de la personnalisation	Tous les éléments de personnalisation autorisés doivent être terminés.	Avant la date prévue pour le début des EAU.
Tests élémentaires finaux Versions révisées dont Parcs Canada se servira pour élaborer un plan des EAU.	Tels que décrits à la section 9.11 - <i>Tests élémentaires.</i>	Au plus tard 30 jours avant le début des EAU pilote.
Livraison du système complet aux fins d'EAU de bout en bout, et achèvement de la démonstration du système avant les EAU	Tels que décrits à la section 9.12 - <i>Essais d'acceptation du système et essais d'acceptation par l'utilisateur (EAS/U) par Parcs Canada.</i>	Au plus tard en septembre 2016.
L'APC a effectué des EAU, approuvé les fonctionnalités désignées et établi une liste des éléments/travaux qu'il restera après les EAU	Tel que décrit à la section 9.12 - <i>Essais d'acceptation du système et essais d'acceptation par l'utilisateur (EAS/U) par Parcs Canada.</i>	Au plus tard en janvier 2017.
Liste des défauts et des aspects à améliorer relevés après les EAU	Telle que décrite à la section 10.13 - <i>Liste des défauts et des aspects à améliorer relevés après les EAU.</i>	Au plus tard 14 jours après que les EAU seront terminés.

Nom	Référence	Échéance
Mise en production	Telle que décrite dans les produits livrables.	Au plus tard en février 2017
<b>Phase 5</b>		
Apport du fournisseur au rapport sur les leçons tirées	Tel que décrit à la section 10.2 - <i>Leçons tirées pendant la phase de projet.</i>	À déterminer
Versions définitives des documents sur les modèles de données et les structures de données	Telles que décrites à la section 10.1 - <i>Modèles de données et structures de données.</i>	À déterminer
Séances « Formation du formateur » terminées	Telles que décrites à la section 7.2 <i>Formation du formateur.</i>	Au plus tard en mars 2017
Achèvement réussi de la phase de lancement	Tel que décrivent à la section 9 - <i>Produits livrables pendant la phase de projet.</i>	Au plus tard le 31 mars 2017
Plan initial de transition de sortie	Tel que décrit à la section 10.3.1 - <i>Plan de transition.</i>	À déterminer
Plan révisé de transition de sortie	Tel que décrit à la section 10.3.1 - <i>Plan de transition.</i>	À déterminer
Clôture du projet	Telle que décrite à la section 10.3 - <i>Critères d'acceptation.</i>	À déterminer
License du produit	35 utilisateurs simultanés (40 au total)	À déterminer
<b>Autorisation de tâches</b>		
Changements approuvés: <ul style="list-style-type: none"><li>• Les changements dus à l'organisation</li><li>• Changements pour l'alignement</li><li>• Changements pour les problèmes imprévus</li></ul>		

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P004-100125/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
666xe

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
5P004-100125

File No. - N° du dossier  
666xe5P004-100125

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<b>Nom</b>	<b>Référence</b>	<b>Échéance</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Etc.</li></ul> <p>Remarque: Toutes les modifications devront passer par le processus de gestion du changement et approuvé par Parcs Canada.</p>		
<b>Options</b>		
<p>Il y aura 3 années d'option inclus dans le contrat afin de faciliter la migration des données. Les options seront utilisées à la discrétion de Parcs Canada. Parcs Canada n'a pas l'obligation d'exercer les options.</p>		

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P004-100125/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
666xe

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
5P004-100125

File No. - N° du dossier  
666xe5P004-100125

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

### 3 Autorisation de tâches

Des travaux supplémentaires pour le système proposé peuvent être entrepris au cours de la période du contrat. Parcs Canada va créer un formulaire d'autorisation de travail et de fournir la tâche portée au vendeur qui fournira la quantité de travail par catégorie de ressource pour être achevé au taux énoncés de l'annexe B - Base de paiement. Basé sur l'estimation du projet de retour, Parcs Canada de décider de continuer avec le travail décrit dans l'autorisation de tâches.

Le vendeur peut être astreint à accomplir un travail supplémentaire dans le cadre de ce contrat sur un «au fur et à mesure des besoins» par le biais d'autorisations de tâches. Il n'y a pas de travail supplémentaire garanti pour le vendeur.

Pour la fourniture de services optionnels à fournir sur fur et à mesure des besoins par le biais d'autorisation de travail, l'entrepreneur sera payé comme suit:

#### a) Services professionnels :

Selon les modalités de paiement spécifiées dans le formulaire d'autorisation de tâches applicable dûment approuvé, l'une des clauses suivantes s'appliquera :

- I. Services professionnels fournis à un prix plafond en vertu d'un formulaire d'autorisation de tâches : Le Canada paiera à l'entrepreneur les services professionnels qu'il lui aura demandés à l'aide d'un formulaire d'autorisation de tâches dûment approuvé. Le paiement aura les caractéristiques suivantes : paiement à terme échu des heures réellement travaillées et des livrables connexes, conformément aux tarifs journaliers fixes (hors TPS ou TVH) indiqués dans le tableau 3 de la présente annexe et jusqu'à concurrence du prix plafond spécifié dans le formulaire. Les journées partielles seront payées au prorata du nombre des heures travaillées par rapport à une journée de 7,5 h.
  
- II. Services professionnels fournis à un prix forfaitaire en vertu d'un formulaire d'autorisation de tâches : Le Canada versera à l'entrepreneur les services professionnels qu'il aura demandés à l'aide d'un formulaire d'autorisation de tâches dûment approuvé le montant forfaitaire calculé d'après les tarifs journaliers fixes (hors TPS ou TVH) spécifiés dans le tableau 3 de la présente annexe.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P004-100125/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
666xe

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
5P004-100125

File No. - N° du dossier  
666xe5P004-100125

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**Tableau 3 : Tarifs journaliers des services professionnels** (Remarques à l'intention du soumissionnaire : les tarifs journaliers fixes seront indiqués à l'attribution du contrat.)

Catégorie de personnel	Tarif journalier fixe pour le projet (AT)	1 <sup>ère</sup> année Tarif journalier fixe	2 <sup>e</sup> année Tarif journalier fixe	3 <sup>e</sup> année Tarif journalier fixe	4 <sup>e</sup> année Tarif journalier fixe
Développeur : développement pour personnalisation					
Développeur : configuration					
Spécialiste en migration					
Formateur					

**a) Frais de déplacement et de subsistance pré-autorisés**

Le Canada remboursera à l'entrepreneur les frais de déplacement et de subsistance préautorisés raisonnables qu'il aura engagés, dans le cadre des activités nécessaires à l'exécution des travaux se déroulant à l'extérieur du lieu de prestation des services. Le remboursement se fera à prix coûtant, sans marge bénéficiaire ni frais administratifs, conformément aux dispositions des appendices B, C et D de la Directive du Conseil du Trésor sur les voyages portant sur les indemnités de repas, d'utilisation de véhicule personnel et des faux frais, ainsi qu'à celles faisant référence aux « voyageurs » plutôt qu'aux « employés ». Tous les voyages devront préalablement être approuvés par l'autorité responsable du projet. Tous les paiements seront soumis à une vérification du gouvernement. L'entrepreneur ne pourra pas facturer le temps passé en déplacement aux tarifs journaliers stipulés dans le contrat.

Remarque: Les informations ou documents requis pour la phase d'initiation peuvent être combinés en un seul document, ils ne sont pas tenus d'être des documents distincts, mais tous les plans doivent être inclus. Les plans ne doivent pas être élaborés, mais ils ne doivent être claires et concises.

N°	Étape/produit livrable	Description/référence
2.1.1.1	Début de la phase de lancement	Au moment de l'attribution du contrat
2.1.1.2	Réunion de lancement du projet	À déterminer
2.1.1.3	Plan de gestion du projet	Document décrivant la gestion du projet du point de vue du fournisseur. Voir la section 9.1 - <i>Plan de gestion de projet des fournisseurs du système de base.</i>
2.1.1.4	Plan du projet (SRT – structure de répartition du travail)	Le plan du projet devrait être de niveau élevé. Les étapes et les calendriers doivent y être indiqués, mais il n'est pas nécessaire que l'affectation des ressources le soit. Voir la section 9.2 - <i>Plan du projet.</i>
2.1.1.5	Plan de communication	Le fournisseur doit se conformer au plan de communication présenté dans le présent document, mais il peut aussi formuler des recommandations en se fondant sur son expérience. Voir la section 9.4 - <i>Plan de communication.</i>
2.1.1.6	Plan de gestion du risque	Le fournisseur doit présenter les risques associés au projet et recommander des mesures d'atténuation. Voir la section 9.8 - <i>Plan de gestion du risque.</i>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P004-100125/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
666xe

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
5P004-100125

File No. - N° du dossier  
666xe5P004-100125

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

The key milestones within the Project Phase are indicated in the following table:

<b>Phase</b>	<b>Milestone/Deliverable</b>
1	Phase initiale de la livraison du produit
2	Phase de planification du projet
3	Exécution initiale et la phase de configuration
4	Customization, testing and pilot phase
5	Personnalisation, phase d'essai et pilote
AT	Gestion de changement
Option année 1	Migration de données / Gestion de changement
Option année 2	Migration de données / Gestion de changement
Option année 3	Migration de données / Gestion de changement